

DÉCISION DE LA COMMISSION

du

Relative au financement d'opérations humanitaires sur le budget général des
Communautés européennes pour
l'Amérique centrale ¹(DIPECHO) ²

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,
vu le règlement (CE) No.1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire³,
et en particulier ses articles 2 (f) et 15 (2),

considérant ce qui suit :

- (1) L'Amérique centrale est l'une des régions du monde les plus enclines aux désastres, exposée à une variété de catastrophes naturelles telles que inondations, crues éclair, cyclones, glissements de terrains, tremblements de terre, éruptions volcaniques, sécheresses et feux de forêt;
- (2) Les communautés locales sont hautement vulnérables à ces catastrophes, et les pertes causées par ces catastrophes sont significatives tant en termes sociaux qu'économiques;
- (3) Les capacités à faire face des pays concernés par la Décision sont insuffisantes considérant l'impact des catastrophes sur les populations et une intervention internationale est nécessaire pour soutenir des opérations de préparation et de mitigation à petite échelle;
- (4) Ces pays comptent actuellement sur l'aide internationale pour promouvoir des activités de réduction de risque de catastrophe, de gestion des risques et des activités de préparation ;
- (5) Les enseignements tirés des précédents Plans d'Action et les consultations nationales et régionales mènent à la conclusion que les activités financées par DIPECHO sont plus efficaces lorsqu'elles sont mises en œuvre endéans une période de 18 mois;
- (6) Il est estimé qu'un montant de 10, 000,000 EUR provenant de la ligne budgétaire 23.02 03 du budget général 2008 des Communautés européennes est nécessaire pour financer des activités de préparation aux catastrophes (y compris des mesures de sensibilisation du public), en tenant compte du budget disponible, des interventions des autres donateurs et d'autres facteurs ;
- (7) Malgré la période de mise en œuvre fixée dans l'article 3, et le caractère conditionnel de la présente Décision sur la disponibilité des fonds fixée dans l'article 4, il est nécessaire de l'adopter sans tarder en vue de lancer les appels à propositions pour sa mise en œuvre ;
- (8) La présente décision constitue une décision de financement au sens de l'article 75 du Règlement financier (CE, Euratom) n° 1605/2002⁴, de l'article 90 des modalités

¹Aux fins de la présente Décision les pays de l'Amérique Centrale impliqués sont : Le Costa Rica, El Salvador, Honduras, Guatemala, Nicaragua, Panama.

² Acronyme pour Disaster Preparedness ECHO - Préparation aux catastrophes ECHO ; programme mise en œuvre par la Direction Générale d'Aide Humanitaire, ECHO, dans le cadre de l'aide humanitaire,

³ JO L 163 du 2.7.1996, p. 1-6

⁴JO L 248 du 16.9.2002, p.1 mis à jour par le Règlement (CE, EURATOM) n° 1995/2006, JO L 390 ,30.12.2006, p.1

d'exécution pour l'application du Règlement financier (CE, Euratom) n° 2342/2002⁵, et de l'article 15 des Règles internes sur l'exécution du budget général des Communautés européennes⁶.

- (9) Conformément à l'article 17, paragraphe 3 du règlement (CE) n° 1257/96, le Comité d'aide humanitaire a donné un avis favorable le 24 janvier 2008.

DECIDE :

Article premier

1. Conformément aux objectifs et orientations générales de l'aide humanitaire, la Commission approuve par la présente un montant total de 10, 000,000 EUR en faveur d'opérations d'aide humanitaire réalisées dans le cadre du Sixième Plan d'Action DIPECHO pour l'Amérique centrale au titre de la ligne budgétaire 23 02 03 du budget général 2008 des Communautés européennes.
2. Conformément à l'article 2(f) du Règlement du Conseil No.1257/96, les opérations humanitaires seront mises en œuvre dans le cadre de l'objectif spécifique suivant:

Appuyer les stratégies qui permettent aux communautés et aux institutions locales de mieux se préparer, atténuer et répondre de manière adéquate aux catastrophes naturelles grâce au renforcement leurs capacités à faire face et à répondre, et, ce faisant, augmenter leur résistance et en diminuer leur vulnérabilité.

Le montant total de cette décision est alloué à cet objectif

Article 2

1. La durée de mise en œuvre de cette décision doit être une période maximum de 18 mois, commençant le 1^{er} septembre 2008.
2. Les dépenses engagées dans le cadre de la présente décision sont éligibles à compter du 1^{er} septembre 2007.
3. Si les actions envisagées dans la présente décision sont suspendues pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée de mise en œuvre de la présente décision.

Article 3

1. La Commission exécute le budget de manière centralisée directement dans ses services ou en gestion conjointe avec des organisations internationales.
2. Les actions financées par cette décision seront mises en œuvre par des:
 - organisations sans but lucratif répondant aux critères d'éligibilité et de conformité établis par l'article 7 du Règlement du Conseil (CE) No. 1257/96;

⁵JO L 357, 31.12.2002, p.1 mis à jour par le règlement de la Commission (CE, Euratom) n° 478/2007, JO L 111, 28.4.2007, p. 13

⁶Décision de la Commission, 21.02.2007, C/2007/513

- organismes et organisations internationales

3. Considérant les spécificités de l'aide humanitaire, la nature des activités à entreprendre, les contraintes spécifiques d'endroit et le niveau de l'urgence, les activités couvertes par cette décision peuvent être financées intégralement en accord avec l'article 253 des modalités d'exécution du Règlement financier.

Article 4

1. La mise en oeuvre de cette décision de financement sera fonction de la disponibilité des fonds nécessaires dans le cadre du budget général des Communautés européennes pour 2008.
2. Le montant de 10. 000.000 EUR sera fonction de l'adoption de l'amendement présenté par le Parlement européen afin d'augmenter l'article 23.02.03 du budget général des Communautés européennes pour l'année 2008 des Communautés européennes. Au cas où cet amendement serait rejeté, la Commission adaptera le montant en conséquence.
3. La présente décision prend effet à la date de son adoption.

Fait à Bruxelles,

Pour la Commission

Membre de la Commission



Décision d'aide Humanitaire

23 02 03

Intitulé: Sixième Plan d'Action DIPECHO pour l'Amérique Centrale

Lieu de l'opération: Amérique centrale (Costa Rica, Salvador, Honduras, Guatemala, Nicaragua, Panama)

Montant de la décision: 10, 000,000 EUR

Numéro de référence de la décision: ECHO/DIP/BUD/2008/03000

Exposé des motifs

1 – Justification, besoins et population cible

1.1 Justification :

Conformément à l'article 2(f) du Règlement d'Aide Humanitaire du 20 Juin 1996⁷, les activités de la DG ECHO⁸ dans le cadre de la préparation aux catastrophes doivent être de “*garantir une préparation préalable aux risques de catastrophes naturelles ou de circonstances exceptionnelles comparables et d'utiliser un système d'alerte rapide et d'intervention approprié*”. DIPECHO (acronyme pour Disaster Preparedness ECHO – Préparation aux catastrophes ECHO) est un programme mis en place par la DG ECHO en 1996 pour améliorer les capacités des communautés à risque à mieux se préparer et se protéger. En 2003, la DG ECHO a lancé une évaluation globale sur la Réduction des Risques aux Catastrophes (RRC)⁹ dans plusieurs régions afin d'identifier les risques, évaluer la vulnérabilité socio-économique des populations et déterminer quelles étaient les capacités de réponse en place des autorités locales et nationales et de l'appui externe existant. Le Nicaragua, le Salvador, le Honduras et le Guatemala ont été classés comme ayant un niveau très élevé de risque aux catastrophes. Certaines régions du Costa Rica et du Panama peuvent aussi être incluses sous cette catégorie. En se basant sur cette étude de RRC et sur les récents désastres qui ont affecté la région¹⁰, tout comme sur le processus de consultation et

⁷ Régulation CE N° 1257/96 du 20 Juin 1996, OL L163 du 2 Juillet 1996.

⁸ Direction Générale d'Aide Humanitaire – ECHO.

⁹ Décembre 2003, Evaluation de l'orientation stratégique de la DG ECHO en matière de réduction des catastrophes, disponible sur le site Internet de la DG ECHO: http://ec.europa.eu/echo/pdf_files/evaluation/2003/disaster_report.pdf

¹⁰ Pour en citer quelques-uns: Ouragan Mitch en 1998, tremblements de terre au Salvador en 2001, sécheresse en 2001-2003, Ouragan Stan en 2005 et Ouragan Félix en 2007.

l'identification des besoins, la DG ECHO a décidé de lancer le sixième Plan d'Action DIPECHO.

L'Amérique Centrale, qui a été une région cible pour DIPECHO depuis la création du programme, est considérée une des régions les plus enclines aux catastrophes dans le monde, en termes de récurrence des risques, leur sévérité et portée et le potentiel significatif pour les catastrophes importantes. La région est particulièrement exposée aux catastrophes naturelles telles que les éruptions volcaniques, les tremblements de terre, les ouragans, les tempêtes tropicales, les tsunamis, les glissements de terrain, les sécheresses, et les feux de forêt. Des menaces supplémentaires telles que le réchauffement global, la dégradation environnementale, la planification territoriale inadaptée, les pratiques agricoles insuffisantes, l'exploitation incontrôlée des ressources naturelles et l'urbanisation rapide ajoutés à un manque de sensibilisation, connaissance, compétence, ressources dans les communautés et les institutions locales continuent à rendre des milliers de personnes plus vulnérables à ces risques.

Les événements hydrométéorologiques ont été prédominants au cours des 15 dernières années et ont augmenté en Amérique Centrale, où 61 inondations ont touché plus de 1,8 millions de personnes depuis 1990. Au cours de la même période, plus de 5 millions de centroaméricains ont été frappés par les tempêtes, plus particulièrement par les ouragans Mitch¹¹, Stan¹² et Félix, respectivement en 1998, 2005 et 2007. En fait, 2005 fut une saison cyclonique record dans l'Atlantique en termes de tempêtes tropicales et d'ouragans¹³. Le mois de septembre 2007 fut un mois cyclonique record en termes de tempêtes tropicales. Les événements hydrométéorologiques furent la cause de 93% de pertes de vies humaines durant la période 1990-2007¹⁴. Le nombre de sécheresses, une catastrophe de déroulement lent, a augmenté, touchant plus de 2 millions de personnes en Amérique Centrale seulement au cours des quinze dernières années¹⁵.

Les événements géologiques et plus spécifiquement les tremblements de terre produisent les pertes économiques les plus significatives. Par exemple, les deux séismes qui ont frappé le Salvador en 2001 ont touché un total de 1,5 millions de personnes¹⁶.

Enfin, la déforestation est un problème fréquent dans les pays pauvres, et les événements tels que le phénomène d'El Niño aggravent ses conséquences. La sécheresse induite par le phénomène d'El Niño en 1997-1998 a causé des pertes des forêts (en raison des feux) correspondant à quatre ans de déforestation¹⁷.

La nature récurrente des catastrophes est un élément très important à prendre en considération dans l'analyse des menaces et donc des risques.

Les pertes et la destruction qui résultent de ces catastrophes sont significatives d'un point de vue social et économique et réduisent le potentiel de développement de la région. Des études

¹¹L'ouragan Mitch est un critère de référence dans l'histoire récente des catastrophes d'Amérique centrale. Son impact était si grave dans cette région que, par exemple, le PRRAC – le plan de réadaptation et de reconstruction pour l'Amérique Centrale - financé par la CE (250.000.000 EUR approximativement.) est toujours en cours d'exécution.

¹²Au Guatemala, seulement, l'ouragan Stan a causé des dommages de plus de 800.000.000 EUR (équivalents à plus de 3% du PIB) et a affecté un demi million de personnes (4% de la population).

¹³Enregistrement commencé durant les années 1850

¹⁴Source : CRED (Centre de Recherche sur l'Epidémiologie des Désastres)

¹⁵La DG ECHO a répondu à la sécheresse de 2001-2002 au travers de 4 décisions qui se sont élevées à 6.820.000 EUR.

¹⁶La DG ECHO a répondu à ces séismes au travers de 3 décisions qui se sont élevées à 10.500.000 EUR.

¹⁷Selon la CCAD (Commission Centraméricaine pour l'Environnement et le Développement), les disparitions des forêts en Amérique Centrale en 1997-1998 s'élèvent à 1,5 millions d'hectares.

récentes ont montré que malgré nombreux efforts faits dans la région, les catastrophes ont augmenté graduellement au cours des trente dernières années et affectent 5% du PIB annuel¹⁸.

L'Amérique Centrale est aussi soumise à de fréquentes catastrophes de petite échelle¹⁹ touchant des communautés relativement peu nombreuses, où les donateurs sont peu susceptibles d'intervenir en raison de l'échelle limitée des événements alors qu'ils ont un impact négatif considérable sur la vie des habitants touchés. Selon le CRED, plus de 80% de la population touchée par les catastrophes en Amérique Centrale entre 1990-2007 a été affectée par des événements de petite échelle.

Les indicateurs de vulnérabilité²⁰ des pays d'Amérique Centrale, tels que l'indice de développement humain, sont les plus faibles pour toute l'Amérique Latine. En particulier, le Guatemala est le 118^{ème} placé, le Honduras 115^{ème}, le Nicaragua 110^{ème}, et le Salvador 103^{ème}, selon le rapport 2007 du PNUD. En outre, en Amérique Latine, les niveaux de disparité de vulnérabilité internes des pays sont extrêmement élevés: même dans les pays relativement favorisés tels que Costa Rica, le Panama et le Salvador.

Le profil de vulnérabilité évolue également avec les migrations vers les centres urbains, avec l'érosion des mécanismes d'adaptation traditionnels, et avec la fragilité de la résistance aux pandémies potentielles. Même lorsque les gouvernements nationaux ont des capacités de réponse aux catastrophes, les mesures de préparation restent souvent faibles, ou fortement orientées aux infrastructures. Par ailleurs, au niveau local, les populations sont souvent insuffisamment préparées ou dans une situation trop fragile pour affronter des catastrophes fréquentes à petite et moyenne échelle.

Bien que les pays dans la région aient à leur disposition les législations nationales qui incorporent des thèmes de réduction de risque aux catastrophes (RRC), la mise en œuvre intégrale de ces législations fait défaut, du non seulement aux contraintes financières mais également, du au manque d'établissement clair de priorités sur ces thèmes par les administrations nationales et d'autres acteurs de développement concernés.

En conséquence, la capacité de ces pays pour affronter des catastrophes est le plus souvent extrêmement faible, particulièrement au niveau local où beaucoup de communautés et d'institutions locales manquent de sensibilisation, de connaissance, de compétence, de ressources et de mandat formel. Dans un tel scénario, le manque de résilience des populations, des institutions, des services de base (généralement rompus pendant les catastrophes naturelles) et d'autres infrastructures aboutissent aux vulnérabilités et aux pertes (à la fois dans les vies et les actifs perdus) qui pourraient dans de nombreux cas être atténuées ou être évitées. L'érosion des capacités de faire face qui en résulte des personnes et des institutions et les ressources additionnelles qui sont exigées par la suite contribue à défaire une grande partie des gains accrus de récupération et de développement réalisés au cours des décennies récentes. L'impact socio-économique des catastrophes naturelles est considérable, notamment pour les populations les plus pauvres et les plus isolées. Dans de nombreux cas, ces pertes pourraient être en grande partie atténuées ou être évitées, avec beaucoup de vies et propriétés sauvées par des mesures préventives simples. Durant les toutes premières heures et jours d'une catastrophe, la population à risque est une des mieux placée et les seuls à pouvoir répondre et sauver leurs vies et leurs propriétés. Cela peut prendre des jours et même des semaines avant que l'aide nationale ou internationale ne soit fournie in situ dans tous les

¹⁸CIESA, conclusions du Forum Mitch +5 (novembre 2003).

¹⁹Une catastrophe est considérée sur une petite échelle quand elle touche moins de 20.000 personnes.

²⁰Les indicateurs de vulnérabilité comportent les facteurs physiques, sociaux, culturels, économiques et environnementaux, qui augmentent la probabilité d'une communauté souffrant un impact négatif dû à une menace.

endroits touchés notamment aux endroits les plus éloignés et difficiles d'accès (comme cela a été le cas pour l'ouragan Stan de 2005 et l'ouragan Félix de septembre 2007) ou quand l'aide prend du temps pour atteindre le plus vulnérable et pauvre. En aidant des personnes à s'aider elles-mêmes, la préparation aux catastrophes devrait être vue comme le premier instrument de réponse. Toutes les catastrophes récentes devraient être utilisées comme des opportunités d'augmenter la sensibilisation à tous les acteurs compétents à l'importance d'améliorer leurs politiques de RRC.

L'expérience acquise pendant la mise en œuvre des cinq plans d'action pour l'Amérique Centrale (1998-2007) est très significative et diversifiée. Par exemple, en Septembre 2007, l'ouragan Félix est entré par Sandy Bay, au Nicaragua, où un projet DIPECHO était en cours d'exécution. Les comités communautaires d'urgence avaient été constitués et formés dans les procédures d'urgence, et avaient reçu le matériel de télécommunications. En outre, les brigades communautaires avaient été constituées, formées et équipées. Cela a permis à la communauté de répondre, et aucune vie n'a été perdue dans la communauté malgré la sévérité des dommages matériels causés par l'ouragan, le plus grave qu'ils aient connu dans cette région. Des exemples semblables se sont produits durant l'ouragan Stan en 2005, à San Marcos (Guatemala) et dans le bassin du fleuve Jiboa (Salvador). Le système d'alerte précoce développé au Nicaragua dans le cadre de plusieurs plans d'action en réponse au risque volcanique a été adopté comme modèle par la protection civile. Les projets de risques urbains étant actuellement en exécution dans le cadre du cinquième plan d'action élaborent les modèles innovateurs d'intervention qui incitent l'intérêt d'autres communautés urbaines non couvertes par les projets en cours. Un élément clé des plans d'action DIPECHO a été l'appui significatif aux sociétés nationales de la Croix-Rouge, en tant qu'acteurs clés des systèmes nationaux de réponse d'urgence. L'appui du DIPECHO leur a permis d'échanger des méthodologies, renforçant ainsi leur capacité institutionnelle dans la région. En outre, il y a eu un effort significatif afin de systématiser et disséminer les bonnes pratiques, au travers de l'organisation des ateliers de diffusion et la mise en œuvre des projets régionaux.

Une force importante du programme DIPECHO en Amérique Centrale est la construction constante des relations de partenariat afin de renforcer la capacité de mise en œuvre des projets des partenaires, améliorer la qualité du programme et capitaliser les expériences DIPECHO de la région. Le programme DIPECHO entre actuellement dans une phase de consolidation en Amérique Centrale.

La DG ECHO promeut au travers de son programme DIPECHO l'augmentation de projets pilotes en stimulant la participation des autorités locales et des circuits de secours nationaux dans la mise en œuvre des projets. La DG ECHO compte sur le fait que cette mise en œuvre commune contribuera à la mobilisation de ces acteurs publics à soutenir les initiatives RRC à différents niveaux. D'une part, les partenaires mettant en œuvre des projets à caractère communautaire travailleront en étroite coordination avec les autorités municipales. Les actions de plaidoyer au niveau local seront effectuées pour sensibiliser les autorités et d'autres acteurs importants. En outre, les agences nationales de réponse aux urgences comme la protection civile sont partenaires locaux d'exécution sur plusieurs composantes des projets (par exemple la création des comités locaux d'urgence, la formation des brigades, etc). Les organismes nationaux responsables du contrôle des menaces mettent en œuvre plusieurs activités relatives à l'installation des systèmes d'alerte précoce. Ces actions communes permettent aux systèmes nationaux et aux autorités municipales d'améliorer leurs connaissances et compétences concernant la préparation aux désastres.

Le processus consultatif introduit avec le cinquième Plan d'Action sera consolidé. Les institutions publiques, les ONG locales, les agences des NU et d'autres organisations internationales participeront à la diffusion des meilleures pratiques et au classement par ordre de priorité des zones géographiques et des sujets pour les plans d'action futurs. En échangeant

ces informations, ces acteurs construiront des relations plus étroites et les possibilités d'autre type de coopération seront explorées, faisant la promotion ainsi de l'augmentation des initiatives DIPECHO.

Une évaluation externe du programme de DIPECHO Amérique Centrale a été lancée en septembre 2007, pour réviser la période 1998-2006, c'est-à-dire les cinq premiers Plans d'Action. Le rapport final n'était pas encore disponible durant la rédaction de la présente décision, mais le Rapport Intermédiaire soumis le 13 octobre 2007 mentionne parmi ses conclusions que "*En général, les résultats de la majorité des projets effectués par les partenaires dans les cinq Plans d'Action DIPECHO ont contribué à l'augmentation de la préparation aux désastres, la réduction de la vulnérabilité pour les habitants dans beaucoup de municipalités d'Amérique Centrale qui ont profité du programme et de sa vision*". En outre, il montre que "*De plus, il y a eu une augmentation démontrée de la capacité d'institutions locales, chargées de la protection des populations vulnérables (comprenant la protection civile, les conseils municipaux, les Comités de gestion de catastrophe aux différents niveaux dans les zones couvertes par le projet et les partenaires locaux d'exécution eux-mêmes*". Les recommandations de l'évaluation finale seront intégrées dans le sixième Plan d'Action.

Les priorités du Cadre d'Action de Hyogo (HFA)²¹ 2005 –2015 : "*Pour des nations et des communautés résilientes face aux catastrophes*"²² fournit la logique stratégique à la base du Sixième Plan d'Action DIPECHO pour l'Amérique Centrale.

En avril 2005, la Commission Européenne, dans sa communication "*Renforcer la capacité de l'Union européenne à répondre aux catastrophe et à la gestion des crises dans les pays tiers*",²³ a abordé la question d'améliorer la préparation et la réponse aux catastrophes. Le document considère également le Cadre d'Action de Hyogo comme le point de départ de sa stratégie²⁴.

La Commission Européenne dans sa communication sur "*Vers un Consensus Européen sur l'Aide Humanitaire*"²⁵ a également exprimé son engagement afin de promouvoir davantage la préparation aux catastrophes par :

- encourager les initiatives
- internationales du Cadre d' Action de Hyogo afin d'accroître les capacités de réaction au niveau local, régional et national par le biais de programmations et d'actions stratégiques ;
- intégrer la réduction de risque de catastrophes dans les opérations humanitaires et de développement et assurer qu'un financement de l'UE adéquat est disponible pour la

²¹<http://www.unisdr.org>

²²Les 5 priorités d'action sont : 1. Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide ; 2. Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte rapide ; 3. Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux ; 4. Réduire les facteurs de risque sous-jacents ; 5. Renforcer la préparation en prévision des catastrophes afin de pouvoir intervenir efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent.

²³COM (2005) 153, 20 avril 2005.

²⁴Tel qu' intégrer la réduction de risque aux catastrophes dans les politiques de développement durable et dans les programmes des pays qui ont été touchés par une catastrophe ; renforcement des institutions, des mécanismes et des capacités à tous les niveaux qui peuvent construire la résilience aux risques et à la préparation aux catastrophes à la fois à l'intérieur et en dehors de l'UE ; développement d'alerte précoce centrée sur la personne, une meilleure gestion et échange d'informations sur les risques et la protection, éducation et formation ; identification, évaluation et contrôle des risques aux catastrophes, améliorer l'alerte précoce ; réduction des facteurs de risques sous-jacents.

²⁵COM (2007) 317

préparation une stratégie politique communautaire globale aux catastrophes et les activités de réduction de risque ;

- élaborer de politique globale de l'UE pour soutenir les actions dans ce domaine.

Une communication de la Commission Européenne sur la RRC est en préparation et devrait être adoptée en 2008.

1.2. – Besoins identifiés:

Les besoins identifiés par la DG ECHO en Amérique Centrale en termes de préparation, et spécialement en termes de mécanismes d'alerte précoce et de systèmes d'intervention découlent de la ferme conviction que la réponse aux désastres a essentiellement un caractère temporaire et représente un coût élevé au niveau humain et économique alors que la réduction des risques dans le domaine des catastrophes naturelles peut faire baisser la probabilité des pertes avant que les risques ne se transforment en tragédie.

Lorsque l'on se réfère à la "formule" "risque = (menace x vulnérabilité)/capacité", qui est habituellement reconnue au niveau internationale, le risque peut être réduit par n'importe quelle action réduisant l'intensité de la menace, la vulnérabilité ou augmentant les capacités des communautés à répondre lors d'une situation de risque.

Les niveaux élevés de risque dans certains pays et régions d'Amérique Centrale découlent, en grande partie, de l'exposition aux menaces naturelles et des vulnérabilités liées à tous les types de facteurs: économiques, sociaux, culturels, environnementaux, etc. Le niveau de risque dans cette région découle également de faiblesses significatives au niveau de la capacité de réponse, définies comme le niveau des ressources, la façon dont les communautés utilisent ces ressources et la capacité de ces communautés pour faire face aux conséquences défavorables d'une catastrophe. Un diagnostic réalisé par le CEPREDENAC²⁶ dans le cadre d'un projet DIPECHO en 2003-2004 a permis de confirmer que les systèmes nationaux de réponse et prévention des six pays centroaméricains se sont structurés, en particulier depuis l'ouragan Mitch en 1998, et disposent de plans d'urgence clairs et consensuels à différents niveaux. Mais il montre aussi qu'il manque dans tous les cas de moyens financiers²⁷ et de ressources humaines formées, ce qui les empêchent d'être efficaces aussi bien dans la préparation, dans la prévention que dans la réponse en dehors des capitales et dans les zones les plus isolées.

Malgré la large présence d'autres institutions donatrices en Amérique Centrale, peu d'entre elles soutiennent les stratégies de réduction des risques aux catastrophes par le biais du financement direct d'activités basées dans les communautés; une plus grande attention est donnée à l'appui aux institutions nationales et provinciales, ainsi qu'à de grands projets d'infrastructure ou à une programmation structurelle enrobant les priorités nationales. Mais la tendance est toutefois à négliger les vulnérabilités locales. De la même manière, de telles stratégies d'engagement n'adressent que peu les faiblesses cruciales en termes de coordination et de plaidoyer aux niveaux national et régional.

Après cinq Plans d'Action DIPECHO couvrant la région et pour prendre appui sur les enseignements tirés de projets antérieurs, un large processus de consultation a été entrepris en

²⁶ Le CEPREDENAC est le Centre de Coordination pour la Prévention et Réponse aux Désastres en Amérique Centrale, un organisme intergouvernemental.

²⁷ Par exemple le SINAPRED (le Système National de Prévention, Mitigation et Réponse aux Désastres nicaraguayen) comptait en 2003 sur moins de 500.000 EUR annuels pour son fonctionnement.

novembre 2007 en Amérique Centrale; impliquant plus de 400 experts en RRC représentant les partenaires DIPECHO, les autorités concernées, la communauté scientifique, d'autres services de la CE et les organisations locales et internationales. Ainsi se sont tenues quatre réunions consultatives ainsi qu'un séminaire régional pour préparer le sixième Plan d'Action DIPECHO. Outre qu'il offre aux principaux intervenants la possibilité de former un dialogue pour la préparation aux catastrophes qui faisait défaut dans plusieurs pays jusque là, ce processus de consultation a permis d'établir des priorités concrètes pour les pays visés par ce Plan d'Action. Les résultats de ces exercices consultatifs confirment l'analyse présentée ci-dessus au sujet du niveau des risques dans la région. Ces exercices recensent aussi, en ce qui concerne les capacités de réaction et nonobstant les cinq Plans d'Action antérieurs, le besoin de poursuivre le travail de préparation avec les communautés locales compte tenu de l'ampleur des risques afin d'étendre ou de consolider les quelques initiatives locales déjà lancées.

Cette analyse confirme que les capacités de réaction aux catastrophes au niveau des communautés locales sont généralement faibles voire non existantes, exception faite des zones visées par les plans d'action DIPECHO antérieurs et par quelques initiatives similaires soutenues par des fonds privés d'ONG. Comme mentionné ci-dessus, peu de bailleurs de fonds financent les initiatives de RRC communautaires. DIPECHO est l'un des quelques programmes qui se centre sur les interventions communautaires et a couvert environ 10 % des municipalités d'Amérique Centrale au travers des cinq Plans d'action antérieurs; un total de 68 projets a été exécuté dans 100 municipalités (approximativement 2,500 communautés). Il s'ensuit qu'il reste environ 1,000 municipalités d'Amérique Centrale qui ont reçu peu (voire aucun) soutien d'institutions, qu'elles soient publiques ou privées. Sur le plan pratique, il en résulte que la majorité des comités locaux d'urgence d'Amérique Centrale n'ont ni les infrastructures ni les équipements requis pour mettre en place les mesures de réaction aux catastrophes dans leurs zones de compétence respectives. Au sein des comités locaux d'urgence existants, les capacités techniques concernant des aires spécifiques de préparation aux catastrophes demeurent faibles, telles que la gestion de l'aide d'urgence, l'évaluation des dommages et des besoins ainsi que la gestion des abris. Ces comités doivent être renforcés davantage. Des informations capitales (alertes, évaluation des dommages et des besoins) ne sont pas communiquées entre tous les acteurs à tous les niveaux. La coordination entre les niveaux du gouvernement (municipal, départemental, national) demeure faible. La confusion et les informations erronées persistent auprès de la population vulnérable en ce qui concerne les mesures à prendre en cas de catastrophe. Dans les rares cas où des travaux d'atténuation ont été faits, ils sont extrêmement médiocres et ne bénéficient pas d'un entretien adéquat de la part des autorités municipales. Il en va de même pour les systèmes d'alerte précoce: des informations importantes ne sont pas transmises avec efficacité et efficience aux autorités municipales ni aux communautés de bassins hydrographiques mineurs et volcans où existent des équipements de contrôle des risques. Même si les communautés et municipalités ayant bénéficié de Plans d'Action DIPECHO antérieurs sont mieux outillées, ces résultats nécessitent une consolidation. Comme indiqué ci-dessus, le sixième Plan d'Action DIPECHO peut couvrir des zones cibles qui n'ont pas encore été couvertes par le DIPECHO où les capacités de préparation aux catastrophes font défaut et renforcer le plaidoyer vers les autorités nationales et locales et d'autres acteurs du développement afin d'intégrer les composantes de RRC dans l'entièreté de leurs programmes et politiques (ce que l'on appelle « mainstreaming »).

Enfin, toutes les évaluations confirment le besoin de s'attacher davantage à la normalisation, compilation et diffusion des bonnes pratiques aux niveaux national et régional étant donné que de nombreuses bonnes pratiques tirées d'expériences antérieures n'ont jamais été réitérées dans d'autres endroits connaissant des problèmes similaires.

Sur la base des résultats de ces réunions consultatives nationales et régionales, et en prenant en compte les recommandations de l'évaluation externe, la DG ECHO pourra mettre sur pied une stratégie régionale globale et une stratégie par pays qui identifie de manière précise les besoins selon les domaines et les activités.

1.3. – Population cible et régions concernées:

Le sixième Plan d'Action DIPECHO visera les communautés locales les plus vulnérables et leurs institutions engagées dans la RRC au Salvador, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama. En outre, la programmation régionale pourrait prendre en considération la totalité de l'Amérique centrale.

On estime qu'environ 1, 000,000 de personnes bénéficieront directement du Sixième Plan d'Action.

Dans tous les pays et les projets, les approches multirisques vont être encouragées. La DG ECHO continuera de promouvoir les initiatives communes de ses partenaires dans chaque pays. La capacité améliorée et opportune de réponse d'urgence d'organisations locales et de volontaires de la Croix-Rouge peut être également soutenue uniquement si les conditions de la responsabilité dans la gestion de stock sont appropriées et assurées.

Les partenaires seront encouragés à construire des synergies avec les programmes de développement financés par la CE et d'autres donateurs qui visent les mêmes zones géographiques.

Les risques priorités par ce Plan d'Action ont été identifiés pendant le processus consultatif organisé dans la région en novembre 2007 et se présentent de la manière suivante :

Salvador: La priorité sera centrée sur les menaces suivantes: *inondations, glissements de terrain, éruptions volcaniques et tremblements de terre*. Des zones à risque de *sécheresse* peuvent aussi être ciblées, spécialement dans les départements de l'est, et en général, des approches multirisques seront encouragées. Le DIPECHO recherchera aussi la consolidation des actions précédentes, notamment celles en relation aux inondations et glissements de terrain et augmenter les actions de *réduction du risque urbain*. La DG ECHO cherchera à financer un projet pilote sur la préparation aux éruptions volcaniques.

Guatemala: La priorité sera centrée sur les menaces suivantes: *tremblements de terre, feux de forêt, inondations et glissements de terrain*. Les zones affectées par l'ouragan Stan (2005) seront une priorité. La DG ECHO compte consolider le travail réalisé sur la *réduction du risque urbain*. Les zones à risques d'éruptions *volcaniques* peuvent aussi être ciblées mais en prenant des soins spéciaux pour éviter la duplication avec des initiatives d'autres bailleurs de fonds telles que celles de JICA. La DG ECHO essaye d'augmenter ses interventions dans ce pays, qui jusqu'ici ont été limitées en nombre.

Honduras: La priorité sera centrée sur les menaces d'ordre hydrométéorologiques telles que les *inondations, ouragans et sécheresse*. Les *glissements de terrain* causés par les pluies torrentielles seront également priorités. Un *tremblement de terre* récent qui a eu lieu dans le centre du pays justifie aussi le classement par ordre de priorité de cette menace méconnue au Honduras. En considérant la vulnérabilité élevée de la zone métropolitaine de Tegucigalpa, une attention spéciale sera accordée aux projets visant la *réduction de risque urbain* tel que cela a été fait durant le Cinquième Plan d'Action DIPECHO.

Nicaragua: La priorité sera centrée sur les événements hydrométéorologiques tels que les *ouragans et inondations*. En ce sens, les zones affectées par les ouragans Mitch (1998) et Félix (2007) seront une priorité. *Les glissements de terrain*, soit causés par des pluies torrentielles ou par l'activité sismique, seront aussi une priorité. Des zones à risque de *sécheresse et tsunamis* peuvent aussi être ciblées au travers de projets pilotes. La DG ECHO aimerait élargir la couverture du modèle système d'alerte précoce (SAP) pour les *éruptions volcaniques* déjà en place au Cerro Negro et Telica à d'autres volcans actifs. Les scénarios de *tremblement de terre dans des zones urbaines* pourraient aussi être pris en compte. En raison de l'exposition du Nicaragua à toutes sortes de menaces naturelles, en général, les approches multirisques seront encouragées.

Costa Rica et Panama: La priorité sera accordée aux événements hydrométéorologiques tels qu'*ouragans, inondations et glissements de terrain* causés par les pluies torrentielles. Même si le Costa Rica et le Panama ne sont pas aussi vulnérables que le Guatemala, le Salvador, le Honduras ou le Nicaragua de manière générale, la DG ECHO pourra financer des opérations dans ces deux pays à condition qu'elles soient innovatrices et aient le potentiel d'être répliquées dans les quatre pays constituant la première priorité. De plus, comme membres du Centre pour la Prévention des Désastres pour l'Amérique Centrale (CEPRENAC), le Costa Rica et le Panama pourraient être utilement inclus dans tout programme ayant une dimension régionale.

Les actions régionales, couvrant les six pays d'Amérique Centrale seront considérées. Les composantes régionales, néanmoins, se concentreront sur la mise en réseau, la gestion d'information, la formation, la communication et la sensibilisation ainsi que la compilation et la diffusion de l'expérience acquise, et l'harmonisation des approches. Les projets régionaux devront proposer des actions spécifiques liant les niveaux (communautaires) régionaux et locaux et assurant ainsi le feedback entre les deux. En outre, ces initiatives devraient être étroitement liées avec le Plan Régional de Réduction des Risques aux catastrophes du CEPREDENAC pour 2006-2015 et avec le Cadre d'Action de Hyogo 2005-2015.

Outre les populations cibles dans les communautés locales mentionnées ci-dessus, le sixième plan d'action cherchera également à viser spécifiquement les groupes suivants :

- Enfants, jeunes volontaires et étudiants
- Associations/groupes de femmes
- Personnes handicapées
- Minorités ethniques
- Enseignants
- Formateurs
- Fonctionnaires du gouvernement à tous les niveaux
- Comités de gestion locaux de catastrophe
- Membres et volontaires de la Croix-Rouge
- Organisations non gouvernementales locales, associations de la société civile, secteur privé.
- Représentants des médias
- Le public général: plusieurs millions de personnes seront touchées par les campagnes de sensibilisation publiques

1.4. – Evaluation des risques et contraintes éventuelles:

Comme la plupart des activités proposées ont une orientation communautaire, leur succès dépend de la volonté de coopération des communautés identifiées. En outre, les projets de

préparation aux désastres dépendent du lien que mettent en place les partenaires avec les autorités locales compétentes qui doivent être impliquées dans le projet dès son commencement afin de s'assurer que les objectifs soient réalisés et que les résultats soient durables. Cependant, une telle dépendance du soutien et de la collaboration avec les structures institutionnelles locales comprend le risque que les promesses préalables au niveau politique/appui/coopération ne remplissent pas les attentes. Cependant, en termes de durabilité à long terme, ce lien est crucial.

Afin d'atteindre les résultats escomptés, la DG ECHO tiendra compte, lors de la sélection, autant de l'expérience antérieure des soumissionnaires dans les programmes de préparation aux désastres que de leur présence dans les zones cibles (d'où leur capacité à développer des relations avec les communautés et les autorités locales sur le terrain).

En outre, en tant que région avec des risques naturels fréquents, la probabilité que les catastrophes se produiront pendant le sixième Plan d'Action est élevée, comme éprouvé pendant les Plans d'Action précédents. Ces événements pourraient entraîner des retards dans la mise en œuvre des projets DIPECHO en cours de réalisation et ceux-ci pourraient être moins priorités en faveur des actions d'urgence/humanitaires qui peuvent également imposer une charge de travail considérable aux ressources humaines des partenaires non seulement sur place mais également dans la région. En outre, la catastrophe elle-même peut empêcher l'accès aux bénéficiaires et/ou aux zones cibles. Outre les grandes catastrophes potentielles, la fréquence et l'échelle des petites et moyennes catastrophes naturelles récurrentes peuvent surmener les capacités de communautés, d'autorités et de gouvernement locaux.

Il a été noté que les partenaires DIPECHO sont souvent dans une meilleure position pour intervenir dans le cas des catastrophes à petite ou moyenne échelle, mais aussi que les communautés préparées dans le cadre des projets DIPECHO peuvent mieux affronter ces événements, soutenant parfois également les communautés voisines à répondre. Le programme devrait donc rester flexible aux besoins de la réponse aux catastrophes après ces événements localisés.

Dans tous les pays, les calendriers électoraux ont souvent ralenti la mise en œuvre pendant les campagnes électorales. Une fois que de nouvelles administrations sont en place, elles ont besoin de formation à nouveau et de mesures de sensibilisation pour les nouveaux désignés. Les liens interrompus entre les niveaux d'autorité, mais aussi les processus de décentralisation en cours, peuvent également représenter un défi pour le renforcement des capacités et l'augmentation des mesures.

Alors que la région a un espace suffisant pour l'expertise en RRC, il est souvent difficile de trouver un nombre suffisant de spécialistes, particulièrement dans le contexte actuel où la demande a beaucoup augmenté pour une telle connaissance. Un effort important et de temps est donc souvent demandé aux partenaires afin de former leur personnel ou le personnel de leurs agences co-exécutrices.

La situation politique actuelle en Amérique Centrale est stable. Néanmoins, toute rupture dans la stabilité politique dans n'importe quel des six pays concernés pourrait toucher la mise en œuvre des opérations financées en vertu de la présente décision.

2 – Objectifs et composantes de l'intervention humanitaire proposée:

2.1. - Objectifs :

Objectif principal :

Réduire les risques en préparant mieux les populations vulnérables dans les régions les plus touchées par les désastres naturelles en Amérique Centrale.

Objectifs spécifiques :

Appuyer les stratégies qui permettent aux communautés au niveau locale et aux institutions de mieux se préparer, atténuer et répondre aux catastrophes naturelles en renforçant leurs capacités à faire face et répondre, et, en ce faisant, en augmentant leur résistance et en diminuant leur vulnérabilité.

2.2. - Composantes:

Les stratégies de programme qui reçoivent l'aide DIPECHO seront développées dans le cadre de la législation appropriée et des décrets existants et contribueront aux Plans Nationaux de Gestion des Catastrophes existants/prévus (comprenant la mise en œuvre du HFA 2005-2015 et du CEPREDENAC). Elles seront également mises en œuvre conjointement avec les institutions compétentes des gouvernements nationaux à tous les niveaux appropriés (local, départemental, national); ministères de ligne sectorielle, ministères des finances ou de planification, le Bureau National de Gestion des Catastrophes de chaque pays, ou d'autres.

Les autorités municipales et les agences nationales de réponse aux urgences (telles que la Protection Civile) sont souvent des partenaires d'exécution locaux des opérations DIPECHO. D'autres institutions nationales, telles que les agences responsables du contrôle des menaces, sont impliquées dans l'installation des systèmes d'alerte précoce. Les ministères de l'éducation sont impliqués dans les activités liées à l'éducation sur la RRC. La coordination est établie avec les systèmes nationaux depuis la phase de conception du projet afin d'assurer leur appropriation.

Dans les projets à soutenir, la DG ECHO prêtera une attention particulière aux questions transversales: participation des femmes, enfants, groupes vulnérables tels que les personnes handicapées, minorités ethniques; protection de l'environnement, etc.

Secteurs et sous-secteurs d'intervention

- a) Eléments de gestion locale des catastrophes, visant les acteurs locaux dans les régions les plus susceptibles aux désastres naturels: systèmes d'alerte précoce, cartographie et informatisation des données, renforcement des capacités locales, formation.

Exemples des activités éligibles possibles :

- Développement et établissement des systèmes d'alerte précoce à travers de structures locales, adaptation ou développement des systèmes conviviaux et appropriés localement; formation des bénéficiaires par les exercices de simulation, les exercices d'essai, les répétitions, etc.
- Cartographie et informatisation des données par les acteurs locaux, liés avec l'étude des risques et des vulnérabilités et l'établissement de plans d'urgence.
- Renforcement des capacités et formation des Comités de gestion des catastrophes naturelles (comprenant la préparation et la réponse) au niveau local, avec la participation directe des communautés bénéficiaires; élaboration et gestion des plans d'action communautaires de préparation aux catastrophes; intégration de ces plans dans les plans économiques au niveau administratif approprié; exercices de simulation et d'évacuation; formation des formateurs, des facilitateurs communautaires, des pompiers et d'autres groupes de réponse.

- b) Liens institutionnels et mesures de plaidoyer, visant des institutions impliquées dans la gestion des catastrophes/la réduction des risques aux catastrophes, notamment aux niveaux régionaux, nationaux et sous nationaux: plaidoyer, facilitation de la coordination, renforcement institutionnel.

Exemples des activités éligibles possibles :

- Activités de communication visant à la prise de conscience dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes.
- Programmation nationale coordonnée et de collaboration pour la réduction de risques aux catastrophes, particulièrement parmi les forums de RRC.
- Formulation de stratégie commune et programmation, à travers des propositions de projet communes, établissement d'indicateurs communs et des systèmes de mesure, identification commune des catégories de bénéficiaires, d'événements et d'activités communes.
- Études techniques, ateliers et enquêtes pour augmenter la connaissance sur la préparation et la diffusion des résultats.
- Facilitation de la coordination; soutien aux réseaux existants, institutions travaillant sur le thème de la RRC et notamment sur la préparation et la réponse.
- Renforcement des capacités institutionnelles sur la RRC; formation des décideurs sur le HFA.

c) Information, Education, Communication, visant les bénéficiaires directs et indirects: mesures de sensibilisation du grand public, éducation

Exemples des activités éligibles possibles :

- Programmes radio, actions de radiocommunication à différents niveaux; émissions de TV; interaction de médias avec les journaux, revues; formation des journalistes et des étudiants en communication.
- Production de matériel innovateur commun d'Information, Education et Communication (IEC); diffusion de bons produits IEC existants.
- Conférences, colloques, séminaires, ateliers, initiatives de sensibilisation d'égal à égal.
- Campagnes de sensibilisation parmi le grand public ainsi que les groupes cibles, les exercices de simulation et les exercices d'essai.
- Activités visant à créer une "culture de prévention" dans le système d'enseignement formel poursuivant un changement d'attitude et de pratique ; conception, production ou mise à jour du matériel pour la formation des élèves ; diffusion des bons matériaux existants ; formation des enseignants, des élèves et des parents ; simulations conduites au niveau scolaire, concours scolaires.

d) Infrastructure à petite échelle et services, au niveau communautaire : soutien aux travaux d'infrastructures et de mitigation, aux systèmes de mise en œuvre et de maintenance; mesures de mitigation non structurelles

Exemples des activités éligibles possibles :

- Fourniture d'équipement et renforcement d'infrastructures pour soutenir les plans de préparation aux catastrophes ; équipement scientifique ; réadaptation des itinéraires des routes d'évacuation ; rénovation des postes de santé ; abri temporaire aux populations évacuées et signalisation des itinéraires de routes d'évacuation.
- Travaux d'infrastructure à petite échelle visant à réduire la vulnérabilité physique des bénéficiaires, complétant la composante de préparation de la stratégie de projet ; formation sur les systèmes de fonctionnement et d'entretien ; fourniture de connaissance et des outils pour la réplique des mesures dans les communautés voisines ou pour l'intégration dans les plans de développement locaux.
- Murs de protection le long des rives des fleuves; travaux de construction sur les bâtiments publics existants pour augmenter leur résistance aux catastrophes ; identification et renforcement des lieux sûrs ; reboisement/plantation ; drainage à petite échelle ; et travaux d'irrigation.

- Mesures non structurelles de mitigation.
- e) Constitution de stocks d'urgence et de biens de premier secours: visant le renforcement de la capacité de réponse d'acteurs et d'institutions locaux dans les zones enclines aux catastrophes en vue de contribuer à assurer une réponse appropriée aux catastrophes naturelles en renforçant la capacité de réponse dans les toutes premières heures et jours d'une catastrophe.

Exemples des activités éligibles possibles :

- Fourniture d'équipement de base tel que les trousse de sauvetage et les trousse de secours, et complétement cela par les activités de formation
- Stockage d'articles de réponse au niveau local par les acteurs ou les entités désignées pour cela et au travers de systèmes bien établis.

3 – Durée prévue des actions dans la décision proposée:

La durée prévue pour la mise en œuvre de la présente décision sera de 18 mois. Les opérations humanitaires financées par la présente décision doivent être mises en œuvre endéans cette période.

La durée de 18 mois de cette décision est justifiée par la nature des activités proposées, qui requièrent un engagement soutenu ainsi que l'établissement de relations de travail optimales avec à la fois les populations cibles et les autorités locales. Ceci requière un certain temps, même si l'organisation est déjà présente dans la zone d'opérations. De plus, les partenaires sont encouragés à développer des stratégies à moyen terme pour la réduction des risques aux catastrophes à laquelle DIPECHO peut contribuer par le biais d'actions ciblées ou échelonnées. D'autre part, il est nécessaire de prévoir au moins un mois de marge au cas où certaines opérations prenaient un retard au démarrage ou un retard à cause d'imprévus tels que les catastrophes naturelles elles mêmes.

Les dépenses sont éligibles dans le cadre de cette décision à partir du 1^{er} septembre 2008.

Date de début: 1^{er} septembre 2008.

Si la mise en œuvre des actions envisagées dans la présente décision est suspendue pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée des opérations d'aide humanitaire.

En vue de l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit de résilier les conventions signées avec les organisations humanitaires en charge de la mise en œuvre lorsque la suspension des activités s'étend sur une période supérieure à plus d'un tiers du total de la durée prévue de l'action. La procédure prévue à cet égard dans les conditions générales de la convention spécifique sera appliquée.

5 – Aperçu des contributions des donateurs

Donateurs au Costa Rica/Guatemala/Honduras/Nicaragua/Panama/El Salvador durant les 12 derniers mois

1. Les États membres (* de l'UE)		2. Commission Européenne		3. Autres	
	EUR		EUR		EUR
Autriche		DG ECHO	8, 0 00.000		
Belgique		Autres services			
Bulgarie					
Chypre					
République tchèque					
Danemark					
Estonie					
Finlande	200.000				
France	50.000				
Allemagne	391.060				
Grèce	150.000				
Hongrie					
Irlande					
Italie	907.922				
Lettonie					
Lituanie					
Luxembourg					
Malte					
Pays-Bas	200.000				
Pologne					
Portugal					
Roumanie					
Slovaquie					
Slovenie					
Espagne	2.200.000				
Suède	1.344.889				
Royaume-Uni					
Sous total	5.443.871	Total partiel	6.500.000	Total partiel	0
		Total	11.943.871		

Date : Le 30 novembre 2007

(*) source : 14 points de la DG ECHO rapportant pour les États membres. <https://webgate.ec.europa.eu/hac>

Les cellules vides : pas d'information disponible ou aucune contribution.

5.1. Coordination avec d'autres services de la Commission :

Depuis septembre 2001, la coordination sur la réduction des risques aux catastrophes s'est mise en place avec la Direction Générale des Relations Extérieures (DG RELEX) et avec l'office de coopération EuropeAid (DG AIDCO) afin d'encourager l'engagement élevée de ces services dans ce domaine. Des efforts similaires ont été fait par la Direction Générale de Développement (DG DEV). La DG ECHO a souligné l'importance d'inclure la RRC comme thème transversal dans les documents de stratégie par pays/régionale.

En outre, depuis la Conférence mondiale sur la réduction des désastres à Kobe, Japon (janvier 2005), des progrès significatifs ont été faits dans la promotion du dialogue sur la RRC au sein de la Commission Européenne.

Au niveau du terrain, la DG ECHO a lancé un dialogue avec quelques-unes des Délégations dans la région pour explorer les possibilités de l'incorporation des composantes de gestion des risques aux catastrophes dans les programmes soutenus sous les Documents de Stratégie par Pays pour 2007-2013. Au niveau du siège, le même effort est réalisé en termes de partage d'informations afin de mieux entrelacer les interventions DIPECHO à la transversalisation potentielle des composantes de RRC dans la programmation de développement durable de la DG RELEX et de la DG AIDCO.

Les recommandations de l'évaluation externe en cours des plans d'action de DIPECHO Amérique Centrale seront prises en considération dans la rédaction de l'appel à manifestation d'intérêt et dans la sélection des projets.

Un Groupe de Réduction de Risques aux Catastrophes a été créé en 2006 par la DG ECHO et la Délégation régionale à Managua pour examiner les questions de RRC et pour assurer la coordination appropriée entre tous les programmes de préparation aux catastrophes, d'atténuation et de prévention financés par la CE en Amérique Centrale.

Un montant de 20, 000,000 EUR a été réservé dans le document stratégique régional de l'UE pour l'Amérique Centrale pour un programme régional sur la prévention des catastrophes (PREVDA) qui a été lancé en 2006. Ce programme devrait contribuer à une réduction de la vulnérabilité de la région et à une l'amélioration de la situation environnementale en renforçant des capacités régionales et nationales en termes de planification, de prévention et de gestion de l'information. Sous le PREVDA, l'harmonisation des cadres juridiques et des capacités sera promue. Le programme envisage également des actions de prévention et d'atténuation dans les principaux bassins fluviaux stratégiques. Des contacts ont été déjà établis au Honduras, Salvador, Nicaragua, Guatemala et au niveau régional avec les coordinateurs PREVDA qui ont participé aux réunions consultatives nationales et régionales DIPECHO. Le sixième Plan d'Action DIPECHO, en se concentrant sur la préparation au niveau local, devrait être complété par ce programme régional.

Un montant de 20, 000,000 EUR a été approuvé en vue de réaliser un programme de renforcement des municipalités au Guatemala. Aucun travail d'infrastructure n'est envisagé et l'assistance technique (comprenant la gestion des risques) aux municipalités joue un rôle clé dans ce programme. Son accent géographique est placé sur le haut plateau occidental, Verapaces, Zacapa et Chiquimula. Les possibilités de coordination entre ce programme et le cinquième Plan d'Action DIPECHO se sont présentées dans le département occidental de San Marcos avec un partenaire DIPECHO. Si des projets à caractère communautaire DIPECHO sont sélectionnés dans cette région, des efforts seront faits pour assurer la complémentarité.

Un montant de 12, 000,000 EUR a été approuvés en faveur d'un programme régional de sécurité alimentaire en Amérique Centrale (PRESANCA). Ce programme a donné la priorité à 25 municipalités frontalières et prévoit un fonds de sécurité alimentaire qui a, *inter alia*, comporte un volet de renforcement institutionnel des municipalités (y compris la gestion des risques). La DG ECHO partagera des informations au travers du groupe de RRC au sujet des municipalités cibles dans le cadre du sixième Plan d'Action DIPECHO afin d'assurer la coordination entre ce Plan d'Action et PRESANCA.

En 2006, la Facilité EU-ACP sur les Catastrophes Naturelles a été mise en place. Dans sa phase actuelle, la facilité renforce la capacité des six organisations régionales ACP sur le thème de la réduction des risques aux catastrophes. Dans le cadre de sixième Plan d'Action

DIPECHO, la coopération scientifique/météorologique avec la région des Caraïbes pourrait être envisagée.

5.2. – Etats membres:

Dans une note du 29 octobre 2007 (D13562), la DG ECHO a requis aux membres du Comité d'Aide Humanitaire (HAC) de fournir des informations sur les projets qu'ils soutiennent dans le domaine de la préparation aux catastrophes et de la prévention. Lors de la rédaction de la présente décision seule l'Espagne avait répondu. Tous les efforts seront entrepris pour faciliter la coordination et la complémentarité des opérations financées en vertu de la présente décision, les opérations en cours ou prévues en matière de RRC financées par les Etats membres.

Espagne

La coopération espagnole a travaillé sur base d'une approche régionale, soutenant le Système d'Intégration de l'Amérique Centrale (SICA) et particulièrement le CEPREDENAC et ses Commissions Nationales.

La coopération espagnole doit publier le Plan d'Action pour la Prévention des Catastrophes, centré sur quatre domaines principaux:

- 1) Renforcement institutionnel
- 2) Renforcement des capacités
- 3) Gestion des connaissances
- 4) Coordination entre les urgences et la reconstruction

Elle est également basée sur les principales priorités de la coopération espagnole, telles que: genre, développement durable, lutte contre la pauvreté et respect pour la diversité culturelle.

Dans quelques mois le hangar espagnol pour les urgences au Panama sera inauguré. Cela permettra à la coopération espagnole d'être plus efficace dans les réponses d'urgence, la reconstruction et la prévention des risques.

En outre, afin d'accomplir les principes de la Conférence de Paris, l'Espagne a créé, avec le Système d'Intégration Régionale de l'Amérique Centrale, un fonds Espagnol-SICA, par lequel ses ressources sont affectées aux organismes spécialisés du SICA, tel que CEPREDENAC.

5.3 – Autres donateurs:

Tout sera fait pour assurer la coordination et la complémentarité avec les autres opérations RRC en cours ou prévues dans les régions géographiques concernées.

La plupart des programmes financés par les autres donateurs internationaux en Amérique Centrale se sont centrés sur la prévention et l'atténuation des catastrophes plutôt que sur la préparation. Les priorités aux niveaux régionaux, nationaux et dans une moindre mesure municipaux ont été privilégiées dans ces programmes. Les projets centrés sur les communautés locales ont été rares. Néanmoins, une certaine complémentarité a été assurée par des plans d'action antérieurs DIPECHO avec ces quelques projets fondés sur les municipalités et à caractère communautaire financés par d'autres donateurs dans les mêmes zones géographiques.

En participant à la Réunion Consultative Régionale organisée au Guatemala et lors d'autres réunions organisées par la DG ECHO, d'autres donateurs [tel que JICA (Agence Japonaise), COSUDE (Agence Suisse), USAID (Agence Américaine), CIDA (Agence Canadienne), la Banque Mondiale (BM) et la Banque Interaméricaine de Développement (BID)] ont partagé avec la DG ECHO leurs plans pour la RRC dans la région.

L'Agence Suisse pour le Développement et la Coopération (COSUDE)

COSUDE a été très actif dans le financement des initiatives de gestion de risques dans la région:

Au Nicaragua (2005-2008):

- Gestion Intégrale des Risques à Esteli et Nueva Segovia (663,000 EUR)
- Sensibilisation aux Tsunamis (2006) (110,000 EUR)
- Formation des ressources humaines pour le SINAPRED, le Système National Nicaraguayen pour la Prévention, Mitigation et Attention aux désastres (2003-2004) (120,000 EUR).

Au Salvador (2005-2008): Gestion Intégrale des Risques a Sonsonate (480,000 EUR).

Au Honduras (2006-2008): Gestion des Risques à Colon avec COPECO, la Commission Permanente de Contingence Hondurienne (314,000 EUR).

Bien que ces initiatives se soient principalement concentrées sur la prévention des désastres au lieu de la préparation, plusieurs de ces projets ont coïncidés au niveau géographique avec les projets DIPECHO antérieurs. Dans ces cas, la complémentarité entre les projets de COSUDE et DIPECHO a été atteinte car les partenaires de la DG ECHO ont repris les informations techniques produites par ces projets.

COSUDE est actuellement en train de rédiger leur Plan d'Action sur cinq ans 2008-2012, et a participé à la Réunion Consultative Régionale afin d'établir des synergies avec le sixième Plan d'Action DIPECHO.

Norvège

Au Guatemala, Salvador et Nicaragua, la Norvège financera au travers du CEPREDENAC un projet de Réduction de Risque Sismique. (2007-2011) (1,800,000 EUR)

La Coopération Japonaise (JICA)

JICA finance deux projets au Nicaragua (dans les villes de Léon et Chinandega) sur le thème de la réduction de vulnérabilité d'un montant de 3, 000,000 EUR (2006-2011). En outre, l'Institut National des Etudes Territoriales (INETER) a récemment mis en œuvre un projet de Cartographie de Risque dans quelques zones de la région pacifique, financé par JICA (4,000,000 EUR).

La Banque Mondiale (BM)

La BM a mis en œuvre (Avril 2001-Septembre 2006) un projet de renforcement institutionnel au Nicaragua intitulé "Réduction de la Vulnérabilité aux Désastres Naturels" qui s'élève à 11, 100,000 EUR. Ce projet a eu une large couverture géographique et a renforcé les niveaux nationaux et municipaux au travers de la formation et de la provision d'équipement. Dans certaines zones géographiques, des projets antérieurs DIPECHO ont complété ce projet de la BM au niveau communautaire.

Au Honduras, la BM a mis en œuvre (2000-2007) un projet de mitigation s'élevant à 8,900,000 EUR qui se concentre sur la cartographie du risque. Quelques projets DIPECHO antérieurs ont utilisé certaines données générées par ce projet de la BM lorsqu'ils ont élaboré les plans d'urgence municipaux et communautaires. En Juin 2006, le Conseil des Directeurs de la Banque Mondiale a appuyé l'établissement de la Facilité mondiale pour la prévention des désastres et le relèvement après les catastrophes (GFRRC), un partenariat à plus long terme sous le système de la EIRD afin de réduire les pertes dues aux désastres en intégrant la réduction des risques aux désastres dans le développement, particulièrement, au delà des

stratégies de pays et des processus, vers l'accomplissement des principaux objectifs du Cadre d'Action de Hyogo (HFA).

Banque Interaméricaine de Développement (BID)

La BID a lancé un fonds de prévention des catastrophes doté de 8, 000,000 EUR pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2006).

La BID a également lancé un plan d'action (2005-2008) afin d'améliorer la gestion locale de risque au niveau régional (LAC) en coopération avec le gouvernement japonais (600,000 EUR)

6 – Montant de la décision et répartition par objectif spécifique:

6.1. – Montant total de la décision: 10. 000.000 EUR

6.2. – Ventilation budgétaire par objectif spécifique

Objectif principal: <i>Réduire les risques en préparant mieux les populations vulnérables dans les régions les plus touchées par les désastres naturelles en Amérique Centrale.</i>				
Objectif spécifique 1:	Montant attribué par objectif spécifique (EUR):	Zone géographique de l'opération:	Activités:	Partenaires potentiels : ²⁸
Objectif spécifique 1: <i>Appuyer les stratégies qui permettent aux communautés au niveau locale et aux institutions de mieux se préparer, atténuer et répondre aux catastrophes naturelles en renforçant leurs capacités à faire face et répondre, et, en ce faisant, en augmentant leur résistance et en diminuant leur vulnérabilité.</i>	10. 000.000	Costa Rica El Salvador Guatemala Honduras Nicaragua Panama	Eléments de gestion locale des catastrophes, Liens institutionnels et mesures de plaidoyer Information, éducation, communication. Infrastructure à petite échelle et services. Constitution de stocks d'urgence et de biens de premier secours	- ACH – ACP – ACSUR Las Segovias - ACTED – ACTIONAID – ADRA Deutschland – ADRA Denmark - AYUDA EN ACCIÓN- ASB e.V. CAFOD - CARE – FR - CARE – UK - CARE NL - CA –AUT – DCV - CESP – SECOURS CATHOLIQUE - CEPREDENAC - CHRISTIAN AID – UK - CISP - CISV - CONCERN UNIVERSAL- CONCERN WORLDWIDE - COOPI – CORDAID – COSPE - CRIC - CR-E - CR – FIN - CRF- ITRC - CR – NLD - CR – NOR - HI – HIB – ICCO – ICU - IFRC-FICR – IO - FKN / DCA – DIAKONIE – FAO - GERMAN AGRO ACTION - GOAL - MdM E - MERCY CORPS SCOTLAND - MME, - MPDL, - Novib, - UNOCHA – OIKOS-OXFAMSOL, - OXFAM GB - PAHO, - Plan Germany, - Plan UK - PTM, - SCNL, -SC(UK), - SPF, - SI - STCH, - TDH IT, - TROCAIRE - TSF, - UNCHS – HABITAT - UNDP-PNUD, - UNICEF, - WFP-PAM - WVUK, - WVD, - WVN
TOTAL	10. 000.000			

²⁸ ACCION CONTRA EL HAMBRE, (ESP), ACTIONAID (GBR), ADVENTIST DEVELOPMENT AND RELIEF AGENCY - DENMARK, AGENCE D'AIDE A LA COOPERATION TECHNIQUE ET AU DEVELOPPEMENT, (FR), ARBEITER-SAMARITER-BUND DEUTSCHLAND e.V., ASAMBLEA DE COOPERACION POR LA PAZ, (E), Adventistische Entwicklungs- und Katastrophenhilfe e.V., Asociación para la Cooperación con el Sur "LAS SEGOVIAS", Ayuda en Acción (E); CARE FRANCE, (FR), CARE INTERNATIONAL UK, CARITAS AUSTRIA, (AUT), CARITAS ESPANOLA, (E), CARITAS FRANCE - SECOURS CATHOLIQUE, (FR), CATHOLIC AGENCY FOR OVERSEAS DEVELOPMENT (GBR), CATHOLIC ORGANISATION FOR RELIEF AND DEVELOPMENT AID (NLD), CENTRO COORDINACION PREVENCION DESASTRES AMERICA CENTRAL, CENTRO REGIONALE D INTERVENTO PER LA COOPERAZIONE (ITA), CHRISTIAN AID (GBR), COMITATO INTERNAZIONALE PER LO SVILUPPO DEI POPOLI (ITA), COMUNITA'IMPEGNO SERVIZIO VOLONTARIATO, CONCERN UNIVERSAL (GBR), CONCERN WORLDWIDE, (IRL), COOPERAZIONE INTERNAZIONALE (ITA), COOPERAZIONE PER LO SVILUPPO DEI PAESI EMERGENTI (ITA), CROCE ROSSA ITALIANA (ITA), CROIX-ROUGE FRANCAISE, CRUZ ROJA ESPAÑOLA, (E), DEUTSCHE WELTHUNGERHILFE / GERMAN AGRO ACTION, (DEU), DEUTSCHER CARITASVERBAND e.V, (DEU), DIAKONISCHES WERK der Evangelischen Kirche in Deutschland (DEU), FEDERACION DE ASOCIACIONES MEDICUS MUNDI ESPANA, (E), FEDERATION INTERNATIONALE DES SOCIETES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT ROUGE, FOLKEKIRKENS NODHJAELP, (DNK), FONDAZIONE TERRE DES HOMMES ITALIA ONLUS, Fundación Save The Children, GOAL, (IRL), HANDICAP INTERNATIONAL (BEL), HANDICAP INTERNATIONAL (FR), HET NEDERLANDSE RODE KRUIS (NLD), INTERMON OXFAM, (E), ISTITUTO PER LA COOPERAZIONE UNIVERSITARIA - ONLUS (ITA), Interkerkelijk Organisatie voor Ontwikkelingssamenwerking, MEDICOS DEL MUNDO ESPAÑA, MERCY CORPS SCOTLAND (GBR); MOVIMIENTO POR LA PAZ, EL DESARME Y LA LIBERTAD, (E), NORGE RODE KORS (NORWEGIAN RED CROSS), Nederlandse Organisatie voor Ontwikkelingssamenwerking, OIKOS - COOPERAÇÃO E DESENVOLVIMENTO, OXFAM (GB), OXFAM-Solidarité BE, (BEL), PLAN INTERNATIONAL (UK), PTM-mundubat, (E), Plan International Deutschland e.V., SAVE THE CHILDREN (NLD), SECOURS POPULAIRE FRANCAIS, (FR), SOLIDARIDAD INTERNACIONAL, (E), SUOMEN PUNAINEN RISTI (CROIX ROUGE FINLANDE), Stichting CARE Nederland, Stichting World Vision Nederland, TELECOMS SANS FRONTIERES, THE SAVE THE CHILDREN FUND (GBR), Trocaire, (IRL), UNICEF, UNITED NATIONS - FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION, UNITED NATIONS - PAN AMERICAN HEALTH ORGANIZATION, UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME, UNITED NATIONS, OFFICE FOR THE COORDINATION OF HUMANITARIAN AFFAIRS, United Nations Human Settlements Programme, WORLD FOOD PROGRAM, WORLD VISION - UK, WORLD VISION, (DEU)

7 - Evaluation

En application de l'article 18 du Règlement (CE) No.1257/96 du Conseil du 20 Juin 1996 concernant l'aide humanitaire, la Commission est appelée à " procéder régulièrement à des évaluations d'Actions d'aide humanitaire financées par la Commission en vue d'établir si les objectifs visés par ces actions ont été atteints et en vue de fournir des lignes directrices pour améliorer l'efficacité des actions futures ". Ces évaluations sont structurées et organisées à partir de thèmes globaux et horizontaux faisant partie de la stratégie annuelle d'ECHO tels que les questions relatives aux enfants, la sécurité des travailleurs humanitaires, le respect des droits de l'homme, les questions de genre. Chaque année, un Programme d'Evaluation indicatif est établi après un processus de consultation. Ce programme est flexible et peut être adapté pour y inclure des évaluations non prévues dans le programme initial, en réponse à des événements particuliers ou à des circonstances changeantes. De plus amples informations peuvent être obtenues sur :

http://ec.europa.eu/echo/evaluation/index_fr.htm.

8 - Impact Budgétaire article 23 02 03

	CE (EUR)
Crédits d'engagements initiaux disponibles pour 2008	32,325,000
Budgets supplémentaires	
Transferts	
Total crédits disponibles	32,325,000
Total exécuté à la date du 01/01/2008	0
Reste disponible	32,325,000
Montant total de la décision	10. 000.000

Planification estimée des paiements:

2008	2009	2010	TOTAL
5. 700.000 EUR	2. 300.000 EUR	2. 000.000 EUR	10. 000.000 EUR

9. Questions de Gestion

Les opérations d'aide humanitaire financées par la Commission sont mises en œuvre par des ONG, des agences spécialisés des Etats-membres et par les organisations de la Croix Rouge sur base d'un Contrat Cadre de Partenariat (CCP) et par les agences des Nations Unies sur base de l'Accord Cadre CE/NU (FAFA) conformément à l'article 163 des modalités d'exécution du Règlement financier. Ces Accords cadres définissent les critères établis pour l'attribution des contrats et des subventions en accord avec l'article 90 des modalités d'exécution et sont disponibles à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/echo/partners/index_fr.htm

Des subventions individuelles sont attribuées sur base des critères énumérées sous l'article 7.2 du Règlement concernant l'aide humanitaire, tant que la capacité financière et technique, la disponibilité et l'expérience et les résultats des interventions déjà entreprises dans le passé.